

DELIBERATION N° 87/10-07 - CONTRAT DE MAINTENANCE, ASCENSEUR HOTEL DE VILLE

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire chargé de l'entretien du patrimoine, informe l'Assemblée que suite à la construction de l'Hôtel de Ville, il convient de souscrire un contrat de maintenance de l'ascenseur. Pour ce faire, la Société KONE, sise 7, Rue Molitor à NANCY, a été consultée. La prestation proposée, conforme à l'arrêté interministériel du 11 Mars 1977, comprend entre autre une visite mensuelle d'entretien avec un dépannage possible sept jours sur sept.*

*Le montant annuel du contrat s'élève à 9 001, 00 F H. T. renouvelable par tacite reconduction pour une période de cinq ans.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville, avec la Société KONE, pour un montant annuel de 9 001, 00 F H.T.*

*- les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6312 du budget en cours.*